

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 11
exprimés : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois d'avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

PRESENTS : Mrs CUARTERO - MUNOZ - CASSE - EYRAUD - JULLIEN - REDOULEZ - Mmes BARRIERE - ESPUGNE - CLEMENT DEGOUY - FOURCADE - LERBET.

EXCUSES : M. DEPLANCHE qui a donné pouvoir à Mme CLEMENT
Mme AGUILLON qui a donné pouvoir à Mme ESPUGNE

Secrétaire de séance : Mr CASSE Sébastien

Monsieur le Maire remercie Madame Clatot, Trésorière, d'assister à cette séance.

Madame Clement Degouy demande que soit porté au procès-verbal de la réunion précédente :

ADDITIF

Concernant : PROJET VENTE TERRAIN BELLEVUE,

Dans la rubrique « Cette recette servira à couvrir le financement : » Madame Clément-Degouy demande la mise à l'étude de l'utilisation d'une partie de cette recette pour l'achat d'un terrain sur les hauts de Cambes afin de renouveler le patrimoine de la commune.

CORRECTIF

Concernant le PROJET VENTE TERRAIN BELLEVUE :

Madame Clément Degouy - **conteste** les termes "accord de principe pour dédier ce terrain à un projet immobilier...selon les principes énoncés dans la proposition de Nexity/Clairsienne".

Le vote, comme l'a expressément fait préciser au moment à ce moment-là, Madame Clément-Degouy portait sur "**Une discussion** sur l'aménagement", et non sur un accord de principe sur la proposition de Nexity.

Les termes les plus appropriés de la résolution votée le 28 février sont "... **le conseil Municipal donne son accord de principe sur une discussion en vue de l'aménagement du terrain de Bellevue**"

Concernant l'Enfouissement des lignes CHEMIN DE COCUT :

Comme le précisait l'ordre du jour du CM du 28/02/2018, il était question de donner **POUVOIR à Monsieur le Maire, pour les demandes de subventions auprès de la SDEEG**, dans le cadre de travaux devant avoir lieu chemin de COCUT et de la réalisation d'un éclairage sur le cheminement qui va à l'arrêt de bus...

... A aucun moment il n'a été question de **la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes, et encore moins d'un vote sur le sujet.**

... Aucun des devis présentés dans le PV du CM du 28/02/2018 n'ont été présentés ou même abordés lors de ce Conseil Municipal.

Pour preuve, ces travaux n'ont été votés, que lors du vote du budget 2018, le 09 Avril 2018 (1 mois plus tard)... par 11 voix "pour", et 2 "contre" Madame Clément Degouy + Le pouvoir de Monsieur Deplanche...

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2017

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 730 180.36 € auxquelles se rajoute le report section de fonctionnement de 23 960.30 € et les recettes à 954 013.95 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 642 378.95 € auxquelles se rajoutent le déficit de 20 277.29 € et les recettes à 1 024 907.84 €.

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à la somme de 399 446.63 €.

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à la somme de 143 640.00 €.

Avant de quitter la séance, Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Barrière qui propose de mettre le présent document au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ce compte administratif à l'unanimité (par 12 voix pour).

Monsieur le Maire est rappelé par Madame Barrière et reprend la présidence de la séance.

Avant de présenter le compte de gestion, Madame Clatot souhaite préciser que contrairement à ce qui a pu circuler dans la commune, le fait que le logement de fonction de la Trésorerie ne soit pas occupé ne représente pas une raison de fermeture de la Trésorerie. Elle indique par ailleurs, être prélevée tous les mois du montant du loyer.

COMPTE DE GESTION

Ce document qui est établi par la Trésorière de Cambes est strictement identique aux comptes du compte administratif.

Adopté par 13 voix.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 223 833,59 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice :	+ 223 833,59 €
Résultats antérieurs reportés	+ 330 437,79 €
Résultats de clôture à affecter :	+ 223 833,59 €
Résultat section d'investissement :	+ 382 528,89 €
Résultat reporté section investissement :	- 20 277,29 €
Résultat comptable cumulé	362 251,60 €
Solde des restes à réaliser investissement	- 255 806,63 €
Besoin réel de financement	106 444,97 €

AFFECTATION = C

1/ Solde d'exécution N-1 en investissement D001	0
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
3/ Report en fonctionnement R 002	223 833,59 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix).

DELIBERATION DES TAUX COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que conformément à la discussion de l'assemblée en commissions réunies, il propose pour cet exercice, une variation différenciée des taux qui donnerait :

- taxe d'habitation : 14,99 %
- taxe foncière (bâti) : 25,77 %
- taxe foncière (non bâti) : 50,92 %

pour un produit attendu de 641 399 €uros.

L'assemblée, à l'unanimité (13 voix), décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

Le budget primitif est le document autorisant les dépenses et les recettes d'un exercice pour la collectivité.

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme 1 177 633.71 € (les recettes de fonctionnement s'élèvent à 953 800.12 € auxquels se rajoute le résultat reporté de 223 833.59 €).

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 1 141 114.32 €.

Le conseil municipal adopte le budget primitif (pour : 11 voix - contre : 2 voix : madame CLEMENT DEGOUY + le pouvoir de monsieur DEPLANCHE).

Madame Clement Degouy prend la parole pour expliquer qu'elle vote contre le budget, ce n'est pas contre le fonds mais sur la forme. Elle considère qu'il n'y a pas eu de concertation suffisante.

Monsieur Cuartero demande à Madame Clément Degouy si elle est consciente qu'en votant contre le budget, elle passe directement dans l'opposition.

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORTS SCOLAIRES 2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 2 545.05 € et les recettes à 6 000.00 € auxquelles se rajoutent le report de fonctionnement de 29 971.28 €.

Le report d'investissement s'élève à 18 965.47 €.

Les dépenses totales s'élèvent à 13 550.86 € et les recettes totales à 32 516.33 €

Le solde d'exécution est de 18 965.47 € (29 971.28 € en fonctionnement).

Monsieur le Maire cède la présidence à madame BARRIERE qui propose le document au vote.

Adoption du compte administratif du transport scolaire à l'unanimité (12 voix).

Monsieur le Maire est rappelé par ses collègues et reprend la présidence de la séance.

COMPTE DE GESTION

Approbation à l'unanimité (13 voix pour) par l'assemblée du compte de gestion établi par madame Clatot, Trésorière dont les comptes sont strictement identiques au compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 TRANSPORTS SCOLAIRES

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 18 965.47 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 5 000.00 €.

Vote du budget primitif 2018 du transport scolaire à l'unanimité : 13 voix pour.

DELIBERATION D'AFFECTION DE RESULTATS TRANSPORTS SCOLAIRES 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 454,95 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 3 454,95 €

Résultats antérieurs reportés + 26 516,33 €

Résultats de clôture à affecter : + 29 971,28 €

Résultat section d'investissement : - 11 005,81 €

Résultat reporté section investissement : 0

Résultat comptable cumulé - 11 005,81 €

Solde des restes à réaliser investissement

Besoin réel de financement

AFFECTATION = C

1/ Solde d'exécution N-1 en investissement D001	0
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	11 005,81 €
3/ Report en fonctionnement R 002	18 965,47 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix).

DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2018

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2017.

La réunion cantonale du début de l'année, présidée par monsieur Jean-Marie DARMIAN, vice-président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 024 €uros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide (13 voix) :

- de solliciter le FDAEC d'un montant de 13 024 € pour 2018
- de réaliser sur 2018 l'opération VC du Grand Port pour un montant de 150 000 €uros.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ABRIBUS

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget est inscrite l'opération d'un abribus à Baragne pour un montant de 5000 €uros.

L'éclairage public du cheminement piéton est estimé par le SDEEG à la somme de 2 199 €uros

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Région pour la fourniture et la pose d'un abribus.

DEMANDE DE SUBVENTION BRANCHEMENT ELECTRIQUE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget est inscrite dans l'opération restaurant scolaire, le branchement électrique du bâtiment dont le coût a été estimé à 4 638.70 €uros par le Sdeeg

Si cette opération est éligible au Face, il est possible d'obtenir une subvention de 3 710.96 €uros.

Le solde de 1 298.84 €uros restant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser ces travaux,
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention de 3 710.96 €uros auprès du Sdeeg
- accepte de financer le solde de 1 298.84 €uros.

Adhésion à un groupement de commande pour le « contrôle de la qualité de l'air »

La mise en œuvre du contrôle obligatoire de la qualité de l'air pour les communautés de communes et les communes depuis le 1^{er} janvier 2018 implique le recours à un prestataire.

En outre, la mutualisation de cette prestation peut permettre de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 du de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre les communautés de communes des Portes de l'Entre-Deux Mers et les communes de son territoire qui le désirent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers, de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commande « contrôle qualité de l'air »
- d'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers

- de bien vouloir l'autoriser à signer la présente convention constitutive du groupement
- de bien vouloir l'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Monsieur Eyraud n'est pas sûr qu'en se regroupant par le biais de la CDC coûtera moins.

Monsieur Redoulez pense qu'il serait intéressant de se regrouper à plusieurs CDC.

COURRIER DEMANDE D'ACQUISITION CHEMIN RURAL DE RAMONET N° 32

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gilles DAVID sollicitant de la Municipalité l'acquisition du chemin rural de Ramonet n°32.

Monsieur le Maire voyant un riverain dans le public, il suspend la séance, afin de l'interroger sur son accord à ce projet de vente qu'il avait auparavant contesté.

Ce dernier répond qu'avec son voisin ils sont d'accord avec cette vente.

La séance est reprise.

Considérant la demande de Monsieur David d'acquérir le chemin rural de Ramonet,

Vu que les propriétaires riverains sont favorables à cette vente,

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à la vente d'une partie du chemin rural n°32 à Monsieur David et fixe le montant de la transaction à la somme des frais de la procédure nécessaires à cette transaction (géomètre, publications annonces légales, frais d'organisation de l'enquête publique, indemnités et frais du commissaire enquêteur), augmentés de l'euro symbolique.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,